

mandé une sténographe qui pourrait écrire à la machine et correspondre en ukrainien. Nous avons déniché une sténographe trilingue qui peut travailler en ukrainien, en français et en anglais et ainsi, comme d'autres sénateurs, je puis maintenant tenir facilement ma correspondance en trois langues. Je félicite le sénateur White du grand honneur qu'il a reçu à l'occasion de sa nomination au conseil privé. Je garderai toujours le meilleur souvenir du temps où il était Président du Sénat, lorsque j'ai été assermenté comme membre de cette Chambre.

J'ai également appris à apprécier le rôle des *whips* et je leur souhaite succès et satisfaction dans l'accomplissement d'une tâche parfois ingrate. C'est un plaisir de souhaiter la bienvenue aux nouveaux sénateurs qui se sont joints à nous récemment.

À débüt de mes observations, j'aimerais rendre hommage au très honorable John George Diefenbaker qui, j'en suis sûr, passera à l'histoire comme l'un des grands premiers ministres du Canada. Sa défense de la cause de la liberté des nations contre le colonialisme communiste russe à l'OTAN et aux Nations Unies, et ses efforts pour renforcer le Commonwealth, inspirés des principes de liberté, de justice et de démocratie, son plaidoyer pendant des années en faveur de la Déclaration des droits et sa défense de la souveraineté canadienne ont grandement rehaussé le prestige du Canada dans le monde. Il a de profondes racines dans l'histoire canadienne puisque, du côté de sa mère, il est un descendant distingué de George Bannerman et de son épouse qui sont venus avec le groupe des colons Selkirk il y a un siècle et demi, pour fonder la colonie de la Rivière Rouge, future Winnipeg, la «Porte vers l'Ouest». A cet éminent Canadien, qui a toujours défendu les intérêts des groupes les plus divers de la population, je dois une gratitude éternelle, car c'est lui qui, le premier, m'a donné le goût de la politique lors des élections de 1935—bien que je n'y aie pris une part active que longtemps après—et qui m'a finalement mêlé à la vie politique de façon permanente en me nommant au Sénat l'an dernier.

J'aimerais également féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (les sénateurs Cook et Denis). Leur participation au débat, quoique fort brève, a été fort intéressante et profitera à tous.

Honorables sénateurs, certains passages du discours du trône nous intéressent tout particulièrement, moi et le groupement canadien au sein duquel je suis né, et dont je prends la liberté de me faire le porte-parole. Il s'agit des passages où il est question de l'unité et de la citoyenneté canadiennes, «qui assureront une entière égalité de droits à tous

les citoyens canadiens, où qu'ils soient nés». J'espère que la mesure en cause fera disparaître la citoyenneté de seconde zone.

Depuis la promulgation de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, en 1867, notre pays a connu des transformations profondes dans tous les domaines. Six provinces sont venues s'ajouter aux quatre fondatrices, la population a passé de 3½ millions à plus de 19 millions d'habitants, et sa composition, qui était à l'origine à dominance britannique et française, avec des groupes indiens et esquimaux, est devenue multi-culturelle, par suite de l'apport de nombreux immigrants d'Europe et parfois d'Asie. Dans l'intervalle, de colonie qu'il était, le Canada est devenu un État démocratique indépendant; pays d'abord relativement peu connu, il allait finir par se placer à la tête des puissances moyennes du monde; après avoir été un territoire exploité, il s'est transformé en grand pays commerçant et en champion de la liberté des nations du globe. Peu de pays ont égalé le progrès que le nôtre a accompli dans la paix. Le Canada d'aujourd'hui n'est plus du tout celui d'autrefois. C'est dire que notre façon d'envisager ses problèmes doit s'adapter à la situation nouvelle et aux temps nouveaux.

Il est malheureux que les historiens du Canada n'aient jamais attaché d'importance à la statistique démographique. Ainsi, ils n'ont pu faire voir sous son vrai jour l'apport varié des divers groupes ethniques à l'édification du Canada. Un simple coup d'œil sur les chiffres des sept derniers recensements du Canada suffit pour constater des tendances révélatrices. Voici, tirée d'un rapport du B. F.S. sur le recensement de 1961 qui porte le numéro de catalogue 92,545, la répartition proportionnelle des trois éléments de notre population—l'élément britannique, l'élément français et celui qui est formé de tous les autres groupes ethniques:

	1901	1911	1921	1931	1941	1951	1961
Britannique	57	56	55	52	50	48	44
Français	31	29	28	28	30	31	30
Troisième élément	12	15	17	20	20	21	26

On peut voir, d'après ces pourcentages, que l'élément britannique—anglais, écossais, irlandais et gallois—au cours des soixante dernières années a diminué régulièrement, pas en nombre, mais proportionnellement; il est passé de 57 à 44 p. 100. Aujourd'hui, c'est un groupe minoritaire. L'élément français s'est maintenu à une proportion constante d'environ 30 p. 100. D'autre part, le troisième élément a subi une augmentation continue, passant de 12 à 26 p. 100; il a plus que doublé et il se rapproche, tant numériquement que proportionnellement, de la position des Canadiens